

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

Un numéro : 25 c. — Annoncés : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 7 JANVIER 1846.

La base du système gouvernemental actuel est la paix. On nous répète sur tous les tons et de toutes les manières que nous devons être fiers de son maintien et nous réjouissons des bienfaits qu'elle répand sur le pays. Nous voudrions bien, en considérant au prix de quelles humiliations nous l'avons conservée, pouvoir trouver quelque part une compensation ; mais, il faut bien le dire, nous n'en trouvons pas. Les charges publiques, au lieu de diminuer, augmentent ; nos libertés, au lieu d'augmenter, diminuent, et, si nous examinons bien autour de nous ce qui se passe, nous ne voyons pas un bien-être réel se répandre, comme on le prétend, dans toutes les classes de la société.

Nous avons dit souvent, et nous le maintenons, que le paupérisme prend chaque année de plus grandes proportions. Pour s'en assurer, il suffit de jeter un coup d'œil sur les statistiques des grandes villes de France. On verra que le nombre des pauvres inscrits ou secourus à domicile s'accroît sans cesse ; on verra que les salaires vont en diminuant, et que pourtant les objets de première nécessité ne baissent pas de prix.

Les recettes de l'Etat s'accroissent de jour en jour, nous objectez-vous. Oui, elles s'accroissent, mais cela ne prouve pas que le bien-être suive la même proportion ; cela prouve simplement que vous avez fait rendre à l'impôt, comme le disait fort bien M. Humann, tout ce qu'il pouvait rendre ; cela prouve aussi un grand mouvement d'affaires. Or, prenez bien garde qu'un grand mouvement d'affaires n'est pas toujours l'indice de bonnes affaires. Vous pouvez voir augmenter certaines recettes par suite d'une calamité, d'une fausse direction industrielle. Ce qu'il faudrait voir, ce sont de petites fortunes se constituer, de nouveaux propriétaires se créer, et cela n'est pas.

Que vous dit-on de tous côtés dans le petit commerce, dans le commerce moyen ? Qu'on fait des affaires, mais qu'on ne fait pas de bénéfices ; que la concurrence est trop grande ; qu'on n'avance à rien en travaillant beaucoup. Voilà ce que vous disent la plupart des marchands, voilà l'opinion générale. Elle constate donc un fait certain, c'est que le bien-être dont on se targue n'est pas réel. Sans doute dans les hautes régions commerciales des fortunes s'élèvent, sans doute il y a à la bourse des gens qui deviennent millionnaires. Aux dépens de qui s'enrichissent-ils ? Evidemment aux dépens des classes moyennes, des classes laborieuses.

La création des compagnies de chemins de fer a rendu le crédit difficile pour les affaires ordinaires ; au lieu de les faciliter, elle les a entravées, et nous ne sachions pas qu'elle ait fait augmenter le salaire des ouvriers ; on ne peut donc pas dire que ce soit un bienfait général dont on puisse grandement se féliciter. Sans doute les chemins de fer produiront d'heureux résultats quand ils seront établis sur tous les points importants de la France. Ces résultats, on pouvait les obtenir sans jeter le trouble dans le commerce, sans surexciter les mauvaises passions ; on pouvait même, en les exécutant au compte de l'Etat, s'en servir comme d'un moyen pour faire hausser le salaire des travailleurs. On s'en est bien gardé ; on a voulu tout livrer à la spéculation, et la spéculation s'enrichira aux dépens de l'Etat et des classes laborieuses de la société.

Encore une fois, ne nous vantez pas les bienfaits de la paix, car ils échappent à notre appréciation. Voyons : vous vous traînez à plat ventre, depuis quinze ans, devant l'étranger pour en obtenir la paix ; eh bien ! qu'avez-vous fait, durant ce temps, de

grand, de convenable, de digne de la France ? Où sont les économies que vous avez réalisées, les grandes institutions que vous avez fondées, les grandes écoles que vous avez constituées ?

Vous êtes là à vous débattre contre les prétentions du clergé, auquel vous n'osez ni céder ni résister ; il vous tient en échec dans la question de l'instruction publique, et il vous empêche même de réaliser l'une des promesses de la charte. Vous avez trouvé nos soldats sur la terre d'Afrique, et vous n'avez pas su utiliser leurs victoires ; vous ne savez pas même aujourd'hui ce que vous voulez faire en ce pays. Vous deviez nous doter d'un gouvernement libre, et vous reculez quand on vous parle de réviser les lois de septembre et d'ajouter à la liste électorale des députés la liste des capacités. Tout vous fait peur ; vous ne songez qu'à une chose : c'est à faire de grosses recettes et à les gaspiller. Le mot est dur, mais il est vrai, et nous disons avec raison que vous gaspillez le plus clair du revenu de l'Etat. Puisque vous ne voulez pas de guerre, qu'avez-vous besoin d'une armée de quatre cent mille hommes ? que ne la réduisez-vous de moitié ? Puisque vous êtes sûr des bonnes grâces de l'étranger, pourquoi ne pas réclamer le désarmement des nations voisines ? pourquoi ne pas vous empresser de tout constituer au point de vue de la paix ?

Sous la Restauration, les recettes étaient d'environ neuf cents millions ; aujourd'hui, elles sont d'un milliard trois cent trente-quatre millions. Comment se fait-il que votre budget des dépenses absorbe toutes ces recettes ? comment se fait-il que, par suite des crédits supplémentaires, vous atteigniez un chiffre beaucoup plus haut encore ? Vous dépassez donc les prodigalités de la Restauration ? Nous le savons, vous avez augmenté le budget des travaux publics ; mais ils sont loin d'absorber l'excédant de vos recettes sur celles de la Restauration. Puis, qu'on s'étonne après si les libéraux triomphent quand ils comparent les budgets d'avant 1830 aux budgets actuels ! qu'on s'étonne qu'ils accusent les libéraux d'avoir joué la comédie, quand ils voient de pareils résultats et quand ils se rappellent qu'on leur reprochait alors de faire des dépenses exagérées ! Toutefois, il faut le reconnaître, la plupart des libéraux de la Restauration étaient de bonne foi quand ils demandaient l'ordre et l'économie dans les finances ; tous n'ont pas renié leurs doctrines en matière économique, et si les choses ont suivi le cours où elles se trouvent aujourd'hui, on aurait tort de le leur imputer.

Il y a eu à côté et en dehors de l'école libérale une école corruptrice et vénale qui a introduit dans le gouvernement les habitudes de dépenses exagérées que nous déplorons aujourd'hui ; c'est cette école qui depuis quinze ans nous répète sans cesse que les gros budgets sont une preuve de la prospérité des nations ; c'est cette école qui prétend que, puisque tout s'achète, un gouvernement doit tout payer largement ; c'est elle qui vient aujourd'hui encore nous demander d'augmenter les traitements de toutes les branches de la magistrature ; c'est elle qui n'est pas contente des sommes énormes que nous coûte notre malencontreuse diplomatie ; c'est elle qui rêve des dotations, et qui en même temps viendra dire insolemment qu'il y a des lois que les ministres peuvent suspendre sous leur responsabilité. Nous la connaissons insatiable dans ses convoitises, mais nous la voyons arriver à ses derniers expédients. La réaction se fera prochainement tout autant contre ses prodigalités financières que contre ses tendances liberticides.

Nous ne connaissons pas à Paris, où cependant les bons comé-

diens ne manquent pas, beaucoup d'acteurs à qui le personnage de Jean qui pleure et de Jean qui rit conviendrait aussi bien qu'à M. Lacave Laplagne. Ce ministre excelle dans ce rôle, et la chambre a eu avant-hier une nouvelle occasion d'apprécier le talent qu'il y déployait.

Nous avons eu d'abord le Jean qui rit, et il était très naturel que la représentation commençât par là. En effet, il y a huit jours à peine, dans le discours d'ouverture de la session, on nous a vanté la prospérité toujours croissante du pays, on nous a dit que l'état de nos finances était de plus en plus satisfaisant ; il fallait bien, en présentant le budget de 1847, faire entendre à la chambre quelques paroles qui confirmassent ces premiers dires. Cela était d'autant plus nécessaire, d'ailleurs, qu'on avait à proposer des augmentations de crédits sur les budgets de presque tous les ministères. C'eût été fort mal disposer la chambre à l'examen de ces diverses demandes que de lui laisser croire que nous ne touchions pas encore à cette ère des budgets en équilibre, que chaque année ses commissions des finances réclament avec une persistance qui jusqu'à présent n'a pas été satisfaite. Aussi M. Lacave Laplagne s'est-il épanoui quand il a pu dire que le budget de 1847 présentait, pour le service ordinaire, le résultat suivant :

Recettes..... 1,337,870,680 fr.  
Dépenses..... 1,334,717,018 fr.

Excédant des recettes..... 3,153,662 fr.

M. Lacave-Laplagne était radieux en annonçant cet excédant de recettes, qui ne concerne que le service ordinaire. Or, à côté du service ordinaire, il y a le service extraordinaire qui nous vaut tous les ans des surprises et des déceptions sans nombre. Le pays croyait avoir enfin un budget en équilibre, on le lui avait promis ; mais voilà que tout-à-coup survient le déluge des crédits extraordinaires et supplémentaires, les dignes du service ordinaire sont rompues, et adieu encore une fois le budget en équilibre ! C'est à ce triste résultat qu'on abouti toutes les belles promesses qui nous ont été faites depuis dix ans, et pas plus en 1846 et 1847 qu'en 1845 et dans les années précédentes, nous n'aurons une situation financière dont les ressources égalent les charges. Cependant, dans son exposé des motifs, M. le ministre des finances a cherché à faire croire le contraire, et il le fallait bien pour ne pas donner un démenti au discours de la couronne.

Bientôt après, cependant, le ministre a changé de langage, et Jean qui rit a cédé la place à Jean qui pleure. La question l'exigeait. Si M. Lacave-Laplagne avait persisté à soutenir que l'état de nos finances était de plus en plus prospère, il n'aurait plus rien à dire pour échapper à l'engagement qu'il a pris, dans la session dernière, de faire résoudre, dans la session de 1846, les difficultés relatives à la réduction de la rente. Si, en effet, l'état du crédit public est rassurant, pourquoi ne profiterait-on pas de la sécurité qu'il inspire pour réaliser une mesure tant de fois réclamée, tant de fois promise ? M. le ministre des finances, avant d'annoncer que la réduction de la rente était encore une fois ajournée, a donc dû déclarer que, sous quelque aspect rassurant que l'avenir se présentât à nous, il y avait cependant à l'horizon assez de petits nuages pour que le gouvernement s'imposât la plus grande prudence, et ne compromît pas, par une précipitation inopportune, une opération d'un si haut intérêt pour le pays.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps déjà, qu'il ne fallait pas attendre autre chose du cabinet. La cour ne veut pas de la conversion, et le cabinet n'a pas le courage de vouloir autre chose que ce que veut la cour. Nous allons plus loin, et nous disons que sur cette question, et bien que ses votes semblent donner le droit de penser le contraire, la majorité de la chambre ne veut pas plus de la conversion que la cour et le cabinet. On en parlera sans doute encore beaucoup dans le courant de cette session, et nous verrons très probablement même la commission du budget la réclamer à l'unanimité ; mais la démonstration n'ira pas plus loin. Il ne s'agit, pour la plupart des députés, que de faire croire à leurs électeurs qu'ils sont les très sincères partisans de la conversion. Or, ils se

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 JANVIER.

## UNE MAUVAISE PENSÉE.

(Suite et fin.)

Lorsqu'il revint à lui, il était sur son tapis où il avait glissé. Il jeta autour de lui un regard effrayé ; il était seul, bien seul. Il se rappela sa souffrance, son évanouissement, et murmura avec un calme effrayant : — C'est du poison !... J'avais raison de craindre... Je suis empoisonné !

Il se releva avec peine, passa une robe de chambre et sonna violemment. Cinq minutes après, son valet de chambre était près de lui, et M<sup>me</sup> Bertaud le suivant.

En voyant les traits bouleversés de M. de Vermeuil, elle jeta un cri d'effroi :

— Oh ! ciel ! qu'avez-vous, monsieur ?

— Moi ?... rien... une douleur passagère... Mais je veux voir le docteur Lormont.

— Courez, courez, Jean ! s'écria M<sup>me</sup> Bertaud que les paroles de son maître ne rassuraient pas. Ramenez vite le docteur.

Puis elle s'approcha de M. de Vermeuil et lui prit la main :

— Ah ! vous êtes plus malade que vous ne dites. Votre main est glacée, il faut allumer du feu.

Et, sans attendre les domestiques qui tous s'étaient levés à l'appel du maître et que Jean venait d'instruire en sortant, elle courut chercher du feu et se hâta de l'allumer, pouvant à peine le faire, tant ses mains étaient tremblantes.

M. de Vermeuil restait muet et sombre. Son regard suivait obstinément la pauvre femme, et il se disait :

— Ce trouble, ces larmes, est-ce une inquiète affection, ou le remords du crime, ou la peur du châtiment ?

Une demi-heure s'était écoulée. M<sup>lle</sup> de Vermeuil était près de son frère et l'interrogeait vainement. Cécile, oubliant la dureté dont il avait fait preuve envers elle, pâle, à demi vêtue, s'était agenouillée devant lui et tenait ses deux mains dans les siennes. Il l'avait laissée faire, il se contentait de ne répondre à aucune question.

Enfin, le docteur parut. M. de Vermeuil, d'un geste rapide, éloigna tout le monde en ajoutant :

— Je veux être seul avec le docteur.

On obéit. M<sup>me</sup> Bertaud sortit la dernière sur un nouveau geste de son maître. Le jour commençait à paraître.

— Qu'avez-vous ? lui demanda le docteur quand ils furent seuls.

— Docteur... murmura M. de Vermeuil en abandonnant son poulx au médecin, je suis... je suis empoisonné.

— C'est possible, dit le docteur sans s'émouvoir, et je comptais venir vous visiter ce matin pour vous demander si vous n'aviez pas eu quelques symptômes...

— Que voulez-vous dire ?

— Vous avez dîné hier chez vous.

— Oui... revenu d'un petit voyage de huit jours... j'ai dîné en effet... ici.

— Et vous avez mangé la moitié d'un excellent pâté de perdrix que je vous avais envoyé le matin ?

— Seul, j'en ai mangé.

— C'est bien cela.

— Expliquez-vous donc ?

— Voici le fait : ce pâté m'a été envoyé par un de mes amis ; j'ai partagé avec vous... Me sentant un peu indisposé, je n'ai pas cru devoir en manger ; mais ma femme...

— Elle en a mangé ?

— Et elle a été fort malade. Elle repose depuis une heure. Je me suis assuré que le vert-de-gris...

— Vous croyez... vous êtes sûr !...

— Très sûr. Les domestiques sont si imprudents... un vase mal étamé... Ma femme avait votre poulx... lourd et chargé... une violente douleur dans la région de l'estomac...

— C'est cela...

— Une soif ardente...

— C'est bien cela !...

— Et maintenant que sentez-vous ?

— Presque plus rien ; la douleur est calmée... Ah ! docteur, que je suis coupable !

— Vous ! et pourquoi ?

— Si vous saviez quels horribles soupçons !...

— Et qui pouviez-vous soupçonner, entouré d'affections et de dévouements comme vous l'êtes ?

— C'est affreux, murmura M. de Vermeuil en cachant son visage dans

ses mains.

Puis, relevant la tête :

— Ah ! tenez, mon vieil ami, je vais tout vous dire, et puisque mon corps n'aura pas grand besoin de votre science, il faut que vous guérissiez mon esprit. C'est lui qui est malade... et bien malade, je vous jure.

— Que diable voulez-vous dire ? Je vous ai toujours connu, mon cher ami, sain de corps et d'esprit.

— C'est trop de moitié, docteur. Le corps est bon, sain et fort ; mais la tête...

— Allons donc ! vous voulez me faire croire que vous êtes fou.

— A peu près... il faut bien que ce soit ainsi, docteur. Moi, un ancien colonel, un vieux soldat... moi qui ai reçu vingt blessures et vu vingt fois la mort sans reculer d'un pas... tout est pour moi un sujet de crainte, d'inquiétude... j'ai peur !

— Ce n'est pas vrai, dit l'impassible docteur.

— C'est vrai, vous dis-je ; j'ai peur de tout et de tout le monde. Tout-à-l'heure j'ai souffert horriblement... non point de la douleur que je sentais là... mais parce que j'ai eu peur. Ecoutez-moi, et vous comprendrez.

Il y a dix ans, je recueillis ici, pour le savez, M<sup>me</sup> Bertaud, la veuve d'un brave officier mort sur le champ de bataille... comme tant d'autres. La pauvre femme, elle était si malheureuse !... Nous étions à la veille de Waterloo. Je la mis à la tête de ma maison... et, craignant de mourir là-bas, je fis un acte, pardevant notaire, qui lui assurait après ma mort une existence sinon brillante, du moins douce et honorable, et je partis.

Quand je revins, tout était fini, vous le savez. L'empereur était tombé ; j'avais donné ma démission, je voulais vivre dans la retraite... et même j'avais quelque idée de mariage ; mais, avant de me fixer à Paris, j'allai à Auch visiter un vieil ami de mon père, que je voulais voir une dernière fois. Quand j'arrivai, la maison était tendue de noir ; mon vieil ami était mort. J'entrai, et, au lieu de trouver la famille recueillie et priant au chevet de celui qui n'était plus, je trouvai la justice qui verbalisait. Le mort était découvert, et une ligne noire à son cou prouvait qu'on l'avait étranglé.

Et savez-vous qui avait commis ce crime ?... Une femme, une malheureuse qu'il avait recueillie, à qui il avait promis une partie de son bien à sa mort, et qui, pressée de jouir de sa liberté et de sa fortune, avait hâté la fin du digne vieillard.

Je revins avec cette horrible pensée que le bienfait pouvait engendrer le crime ; je revins défilant, sombre et soupçonneux. Cependant je trouvai

persuadant qu'il leur suffira de dire qu'ils l'ont demandée et votée dans toutes les circonstances où cela a été possible, pour qu'on n'ait rien à leur reprocher.

C'est là une comédie dont il faut que le pays cesse enfin d'être dupe. La chambre a dans les mains un moyen infaillible d'obtenir la conversion, c'est de refuser le budget aussi long-temps que le pouvoir n'aura pas fait accepter la mesure par les deux chambres et par la couronne. S'il lui répugnait d'en venir à cette extrémité, qui mettrait promptement un terme à toutes les résistances, elle peut encore arriver au même résultat par un autre moyen. Qu'elle réduise la dotation du cinq pour cent dans la proportion où, selon elle, la réduction devrait avoir lieu, et il faudra bien que le ministère accepte son arrêt. Voilà ce que la chambre doit faire, si elle veut avoir enfin raison de résistances égoïstes, et montrer au pays que, jusqu'à présent, elle n'a pas joué la comédie dans la question de la réduction de la rente.

Quant à nous, nous prenons l'engagement de dénoncer aux électeurs les députés qui reculeraient devant l'emploi des moyens que nous venons d'indiquer, car qui veut la fin veut les moyens, et nous ne considérerons comme partisans sincères de la réduction que ceux qui auront le courage de faire ce qu'il faut réellement faire pour l'obtenir.

L'augmentation des traitements des conseillers d'état, des membres de la cour des comptes et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire coûtera aux contribuables, si elle est adoptée, une somme de 2 millions 640,580 fr.

Nous ne sommes pas, en principe, ennemis des traitements qui assurent aux hommes qui servent bien leur pays une situation convenable; mais nous voulons que le salaire que l'Etat accorde à ses serviteurs soit gagné par un travail réel. La plaie de toutes nos administrations administratives, judiciaires, financières, etc., c'est le trop grand nombre d'employés. Là où cinq personnes, travaillant bien, pourraient suffire à la besogne, il y en a dix, et la besogne n'en est pas mieux faite. Restreignez le nombre des employés, et vous pourrez augmenter les traitements sans qu'il en résulte aucune charge pour le trésor. Mais est-il possible de demander cette réforme aux gens qui nous gouvernent? Ils ne vivent que par la corruption, et comment alimenteraient-ils la corruption, s'ils n'avaient pas à donner en pâture à ceux qu'ils veulent s'attacher un si grand nombre d'emplois?

Le ministre des finances a annoncé hier à la chambre qu'il lui soumettrait prochainement un projet de loi sur la réforme postale. Un journal assure que ce projet repousse l'uniformité de la taxe des lettres comme ruineuse pour le trésor; il s'agirait seulement d'abaisser la taxe par zones, de manière à ce que le port le plus élevé ne puisse excéder 50 centimes.

La réunion des journaux réformistes de Paris et des départements doit terminer aujourd'hui ses travaux. Elle fera connaître ultérieurement les résolutions qui ont été prises dans son sein, après des discussions approfondies et dans lesquelles l'esprit de conciliation semble avoir eu une juste part.

L'assemblée des journaux réformistes de l'opposition de droite doit, dit-on, avoir lieu demain. La presse ministérielle ne pourra donc pas crier à la coalition, puisque la première réunion se trouvera dissoute au moment où la seconde commencera ses délibérations.

Le projet de budget de l'exercice de 1847 sera distribué demain aux députés. On annonce que la chambre sera appelée à se réunir jeudi dans ses bureaux pour en commencer l'examen. Le mot d'ordre ministériel est qu'il faut pousser les travaux parlementaires de manière à ce que la session dure le moins de temps possible.

### Discussion dans les bureaux de la chambre avant la nomination des commissaires de l'adresse.

#### RÉSUMÉ.

1<sup>er</sup> bureau. — M. F. de Lasteyrie reproche au discours de la couronne son insignifiance. D'ailleurs, dit-il, les mots d'ordre et de conservation figurent seuls dans le langage officiel. Il n'est plus question de nos libertés si chèrement acquises, et les grandes questions de la politique font place aux épanchements de la famille. Il est à espérer que ce dernier symptôme ne présage pas le retour d'une demande de dotation.

L'orateur voudrait voir le gouvernement moins réservé sur les grandes questions politiques. On parle de la prospérité financière toujours croissante, dit-il; est-ce dans l'accroissement des charges publiques? est-ce dans l'agiotage, qui semble se donner carrière avec la protection du gouvernement? Ne devrait-on pas s'expliquer sur le singulier résultat du conflit élevé entre le ministre de la guerre et le gouverneur général de l'Algérie? Le discours de la couronne ne parle que de l'Angleterre. L'unique fruit de cette alliance est l'espérance de venir à bout, par un effort commun, d'un

petit despote de l'Amérique du Sud. C'est à elle qu'on sacrifie l'intimité de nos anciennes relations avec les Etats-Unis; c'est pour elle qu'on paraît oublier les intérêts puissants qui nous restent à régler avec la Belgique, l'Allemagne et les autres états de l'Europe.

M. de Pevrarnont ne trouve rien d'exagéré dans le ton d'optimisme qu'on reproche au discours royal.

M. Berryer pense que le ministère ne refusera pas les documents officiels qu'on lui demandera sur l'affaire du Texas.

L'attitude du gouvernement dans cette circonstance, dit M. Berryer, pourra faire juger de celle qu'il compte prendre, non seulement en ce qui touche le Mexique et l'Oregon, mais aussi en ce qui touche Madagascar et une foule d'autres questions qui ont pour nous un intérêt plus immédiat, comme les affaires d'Orient, comme le règlement des difficultés avec le Maroc.

M. Guizot fait observer que le discours de la couronne sortirait du caractère qu'il doit avoir s'il soulevait à l'avance cette foule de questions secondaires qui trouvent place tout naturellement dans le débat de l'adresse.

La question de la Plata est flagrante, dit-il. Il n'en est pas de même de la question des Etats-Unis, sur laquelle le ministère est prêt à s'expliquer. La politique de la France est qu'il s'établisse en Amérique des états indépendants; elle ne veut pas plus de république universelle en Amérique que de monarchie universelle en Europe.

Le gouvernement veut rester fidèle à la révolution de juillet; s'il n'est pas question des libertés publiques dans le discours de cette année, on y parle de nos institutions qui en sont la base.

C'est la santé de M. le maréchal Soult, dit-il en terminant, qui seule a amené une modification dans le ministère.

2<sup>e</sup> bureau. — M. Durand (de Romorantin) proteste contre cette expression de la couronne, *politique d'ordre*, qui supposerait que l'opposition a une politique de désordre. Voit-on des preuves de la politique d'ordre dans les troubles de 1842, relatifs au recensement, dans l'impossibilité de réunir la garde nationale? Il n'y a qu'un abaissement et décroissance dans notre marine militaire et marchande, dans nos transactions commerciales avec la Belgique et avec bien d'autres états.

M. le ministre des finances défend l'expression de *politique d'ordre et de conservation*. Le cabinet prend sous sa responsabilité la non-réorganisation de certaines gardes nationales. (Vives réclamations de MM. de Larochejacquelein, Durand et Isambert.) C'est ici une question de confiance que roi et la chambre peuvent seuls résoudre.

L'administration a fait tout ce qu'elle a pu pour empêcher l'agiotage.

La prospérité matérielle du pays a éprouvé un temps d'arrêt dans ces derniers temps; mais l'état général du pays est satisfaisant. Cinq millions de déficit, au plus, régleront l'exercice de 1844.

Le ministre se félicite d'avoir résisté à la conversion des rentes. Le moment d'entreprendre cette opération n'est pas même encore venu; mais M. Lacave-Laplagne proposera une réforme postale.

Notre pavillon a été salué à Taïti par la marine militaire anglaise. La lettre de M. Bugeaud a été désavouée par lui. Le cabinet a pu voir dans cette lettre une certaine irrégularité; mais il a sacrifié quelques susceptibilités à un grand intérêt public et aux grands services de M. Bugeaud.

Le bureau entend encore MM. de Larochejacquelein, Bondet, Isambert et Durand qui reproche au ministère l'autorisation donnée aux receveurs généraux de se former en compagnie de chemin de fer.

3<sup>e</sup> bureau. — M. Monnier de la Sizeranne s'étonne de la prospérité dont on parle dans le discours du trône; il n'y a que misère et détresse parmi les classes agricoles et commerciales de son département.

M. Cunin-Gridaine croit qu'on exagère beaucoup des faits d'ailleurs exceptionnels et passagers. La situation des céréales est bonne; il y a suffisance ou surabondance de grains.

M. Odilon Barrot pense que le discours de la couronne ne devrait célébrer la prospérité publique qu'en présence d'un développement extraordinaire de cette prospérité. Les manufacturiers font entendre un cri général de souffrance et de détresse. Le mot de *liberté* a disparu du discours royal; a-t-on craint de parler de liberté à une société qui semble se satisfaire du seul progrès des impôts?

Le ministère ne parle que de la gloire du règne; est-ce pour fermer la bouche à l'opposition qu'on emploie ce langage extra-parlementaire? On épuise les hyperboles pour célébrer l'alliance anglaise; pourquoi oublier si tôt l'attitude du gouvernement anglais en 1840, son attitude dans l'affaire Pritchard?

L'honorable député demande des explications sur l'ordonnance récente qui a détruit le conseil royal de l'instruction publique; sur la violation de la loi relative au conseil d'état, qui lui paraît résulter de nombreuses nominations de maîtres des requêtes, faites depuis la promulgation de cette loi en dehors du cadre qu'elle détermine.

M. de Salvandy répond qu'il a voulu replacer l'Université dans une condition légale.

M. Dubois (de Nantes) regrette qu'on n'ait pas demandé à la loi la sanction des innovations qu'on a crues nécessaires.

M. le garde des sceaux s'attache à justifier les nominations nouvelles de maîtres des requêtes.

M. Cousture présente quelques observations dans le sens ministériel.

4<sup>e</sup> bureau. — Sur la proposition de MM. Thiers et Vivien, il n'y a pas de débats préliminaires.

5<sup>e</sup> bureau. — M. Saint-Marc Girardin prend la parole pour prouver que non seulement la paix a été mal faite avec le Maroc, mais que le traité qui avait pour but de la rétablir a été mal exécuté.

M. de Beaumont (de la Somme) n'approuve pas le paragraphe où l'on se félicite du développement de nos institutions et des progrès de la prospérité publique.

L'orateur déplore aussi les publications de M. Bugeaud qui acritiqué imprudemment et injustement les opérations de ses lieutenants.

M. Paixhans défend le traité de Tanger. Il reproche à toutes les nuances de la chambre d'avoir montré trop de sécurité en la possession d'Alger. Il condamne la précipitation avec laquelle on a voulu substituer l'organisation civile à la domination exclusive de l'autorité militaire.

M. de Tracy regrette l'absorption croissante de nos ressources par l'Algérie, repousse le projet d'une expédition à Madagascar, blâme les tentatives d'expulsion de Rosas et s'associe aux doléances exprimées en faveur de l'agriculture.

M. Dumon, ministre des travaux publics, s'applaudit des conquêtes de la liberté depuis quinze ans, et trouve que le mal, en ce qui touche les chemins de fer, n'a été que passager, tandis que les résultats obtenus sont éminents.

6<sup>e</sup> bureau. — M. de Lasteyrie passe en revue notre politique étrangère, et blâme le renouvellement du traité avec la Belgique.

7<sup>e</sup> bureau. — M. G. de Rumilly reproche au discours royal de ne point poser de questions nettes et précises. Il espère que la chambre blâmera les fautes commises pour le Texas, au Liban, à Taïti, dans la Plata, dans les négociations avec la Belgique, et surtout dans le funeste traité du Maroc, encore teint du sang de nos soldats.

L'honorable membre blâme l'importance exagérée que le gouvernement donne à l'alliance anglaise, à l'entente cordiale. Il blâme l'accroissement du personnel du conseil d'état, la désorganisation du conseil royal de l'instruction publique, les spéculations éfrénées des chemins de fer.

M. de Lagrange s'efforce de réfuter les griefs du préopinant.

M. Aylies répond à une assertion de M. de Lagrange touchant la Plata.

M. Bécharde, orateur appartenant à l'extrême droite, s'étonne du silence que l'opposition garde sur sa propre politique; il lui demande quelles sont ses intentions relativement à toutes les réformes qu'elle a paru provoquer dans certains moments, mais qu'elle s'est hâtée d'enterrer dès qu'elle a cru que ces réformes faisaient obstacle à son avènement au pouvoir.

M. de Rumilly dit que, quant à lui, il n'a jamais changé d'opinion; qu'il est convaincu que la gauche dynastique et le centre gauche exposeront avec franchise leur situation respective et les conditions de leur alliance; que ce n'est pas le moment de traiter ce point.

M. Bécharde dit qu'il use de son droit, et que l'homme consciencieux ne doit pas se faire l'instrument d'un parti qui ne considère rien dans l'intérêt de la liberté d'enseignement, de la liberté religieuse, de la réforme parlementaire.

8<sup>e</sup> bureau. — Sur la proposition de M. Roger (du Nord), pas de discussion.

9<sup>e</sup> bureau. — M. de Vatry présente des considérations sur l'adjudication des chemins de fer. Il pense que l'état des finances n'est pas aussi désespéré qu'on le dit.

M. Schauenburg pense que la chambre ne doit pas se préoccuper des cours de la Bourse, mais que pour elle son devoir est de comparer les recettes et les dépenses du budget.

M. Guyet-Desfontaines s'étonne du silence gardé par le discours de la couronne sur le remboursement. (Voir plus haut l'opinion du ministre des finances sur ce point.)

M. d'Angeville approuve la politique du ministère au dedans et au dehors. A l'intérieur, tout est bien; au dehors, notre position s'est améliorée, surtout en ce qui touche les états qui bordent la Méditerranée. Mais M. d'Angeville désire qu'on lui explique les projets que révèle l'expédition de Madagascar. Il comprend l'action sur les côtes de cette île, mais il redoute qu'on ne soit entraîné à une expédition dans l'intérieur. Il pense que la commission nommée devra demander des explications sur les faits relatifs à cette expédition.

M. Duprat appelle l'attention de la commission sur le système suivi en Algérie. Il s'effraie de l'énormité des dépenses et du peu de résultats obtenus. Il rappelle la correspondance publiée lors du départ de M. Bugeaud, et considère comme un devoir pour la chambre de réclamer à cet égard des explications.

M<sup>me</sup> Bertaud heureuse de sa position, expansive dans sa reconnaissance et constamment dévouée. Quand je la vis m'entourer de soins affectueux et presque tendres, j'eus honte de mes défiances, et pendant quelque temps je vécus calme et heureux; mais les scènes d'Auch avaient laissé une profonde impression dans mon âme; la vieillesse arrivait, et avec elle la faiblesse et le doute. Je voulais éloigner ces tristes pensées; mais elles revinrent obstinément. Je devins sombre, irritable; M<sup>me</sup> Bertaud dut en souffrir. Elle supporta mes bizarreries avec une résignation qui m'inquiéta... Si elle souffrait, ne pouvait-elle un jour se venger?... Plus le temps s'écoula, plus mes défiances prirent de consistance. J'étais encore bien fort, bien vert; ne trouverait-elle pas que j'étais lent à mourir et à la laisser reprendre son indépendance? Malade, je n'osais plus accepter les tisanes qu'elle m'offrait; la nuit, je ne dormais plus que d'un sommeil inquiet et agité. Depuis six ans, j'ai vécu ainsi, ne retrouvant qu'à de rares intervalles assez de raison pour me condamner moi-même, et enfin hier...

— Eh bien! hier...  
— Je suis revenu après une absence de huit jours; j'ai trouvé tout le monde si heureux, que j'ai eu peur... On avait essayé de la vie sans moi, et on l'avait trouvée douce et bonne. Je me suis montré si sombre, si dur, si impitoyable, que tout le monde s'est mis à trembler, même ma sœur, que, dans mes moments de misanthropie, je soupçonnerais peut-être aussi. Je suis devenu haineux, colère, rude pour tous, comprenant toutefois que c'était une imprudence. Et, après avoir tout glacé de ma seule présence, je me suis enfermé... Le soir, à dix heures, j'ai vu un homme sortir mystérieusement. Je n'ose vous dire quelles horribles pensées se sont emparées de moi; de ce moment mes tortures ont commencé. Une douleur physique s'étant jointe à mes souffrances, je n'ai point hésité à croire à l'existence d'un crime que je redoute depuis six ans.

— Fou! dit le docteur en haussant les épaules. Avec un nom honorable, des souvenirs glorieux, une belle fortune, ayant près de lui une admirable femme, vertueuse et dévouée, une jeune fille belle et pure comme les anges, il s'avise de rêver le crime comme un rédacteur de la *Gazette des Tribunaux*.

— Ah! si vous saviez, docteur, ce que j'ai souffert!  
— Vous le méritiez bien, c'est votre faute.  
— Comment?  
— Si vous aviez fait comme moi, mon cher ami... si, à quarante ans,

vous aviez choisi une compagne bonne et aimante... aujourd'hui, comme moi, au milieu de votre famille, entre votre femme et vos enfants, vous seriez inaccessible à de telles craintes; les mauvaises pensées n'auraient point de prise sur vous, la tendresse des vôtres vous garderait de vos affreux soupçons; vous vous sentiriez utile à leur bonheur, et vous vieilliriez, aimant et aimé, croyant à la vertu, au dévouement.

— Ce n'est que trop vrai.  
— Et vous ne seriez pas un homme isolé, célibataire, ne pouvant appeler à lui ceux des étrangers, essayant d'acheter à prix d'or des soins que les saintes affections de la famille pourraient seules vous donner.

— Si c'est ainsi que vous me consolez, docteur...  
— Eh! console-t-on un fou! Que vous dirais-je? Que M<sup>me</sup> Bertaud est la vertu même... que sa fille... pauvre enfant! j'ai honte de la nommer en ce moment... que sa fille est un ange dont l'aspect seul devrait éloigner vos sombres pensées, comme la harpe de David calmait les fureurs de Saül... que ce n'est pas sur une monstruosité qu'il faut juger l'espèce humaine.

— Que vous dirais-je? Rien qui puisse vous guérir, si vous ne voulez pas l'être. Par le ciel, si j'étais à votre place, je dormirais chaque nuit sur mes deux oreilles, préférant la mort mille fois à la vie que vous menez!

— Vous avez raison... trop raison, docteur... mais l'homme de cette nuit...  
— Un ami sans doute de M<sup>me</sup> Bertaud... Lui avez-vous donc défendu d'avoir des amis?

— Non... mais...  
— Je vous ai toujours connu de l'esprit et du sens. Réfléchissez, et vous reconnaîtrez la triste folie de vos soupçons... En attendant, prenez de cette potion calmante et digestive dont je viens d'écrire l'ordonnance, et je reviendrai vous voir demain.

Il sortit. M. de Vermeuil resta absorbé dans ses réflexions. Un léger bruit lui fit lever la tête; M<sup>me</sup> Bertaud était devant lui.

— Comment vous trouvez-vous maintenant, Monsieur?  
— Bien, très bien, dit M. de Vermeuil en détournant les yeux comme s'il eût craint qu'elle ne devinât ses injurieuses pensées. Je suis tout-à-fait remis, le docteur m'a complètement rassuré.

— Ah! tant mieux, reprit M<sup>me</sup> Bertaud... car sans cela je n'aurais pas osé vous dire ce qui m'amène.

— Qu'est-ce donc? parlez.  
— Eh bien... depuis quelque temps... je m'aperçois avec douleur que

ma présence vous est pénible... Le retour de ma fille paraît vous déplaire, et j'ai dû prendre un parti que vous approuverez sans doute. Je quitterai cette maison où vous m'avez accueillie avec tant de bonté, et jamais, quoi qu'il arrive, je n'oublierai les bienfaits dont je n'ai pas sans doute me rendre digne.

M. de Vermeuil sentit son cœur se serrer. Il n'avait jamais pensé que M<sup>me</sup> Bertaud prendrait l'initiative d'une séparation, à l'idée de laquelle, malgré ses terreurs, il n'avait jamais pu s'arrêter. Il ne leva point les yeux sur elle, et dit d'une voix altérée:

— Ah!... vous voulez me quitter?  
— Je crois que vous le désirez, Monsieur, répondit-elle avec une tristesse navrante. Dieu m'est témoin que j'aurais voulu vous consacrer ma vie entière; mais...

— Mais, interrompit le colonel d'une voix brève, la donation que je vous ai faite sera nulle si vous me quittez.

M<sup>me</sup> Bertaud releva la tête et reprit d'un ton plein de dignité:

— Cette donation, Monsieur, je vous en ai été vivement reconnaissante; je l'ai acceptée non d'un maître qui paie des services, mais d'un ami qui me tendait la main dans le malheur. Aujourd'hui les temps sont changés; la présence de ma fille vous est importune, et je ne veux pas d'une aumône achetée au prix du bonheur de ma fille.

— Et votre fille est malheureuse chez moi?  
— Cécile vous avait voué la tendresse et le respect d'une fille; mais le cœur d'un enfant se ferme à qui ne l'aime pas. Ni elle ni moi ne voulions rester ici malgré vous. Je vous connais, moi. Je sais que vous êtes bon et généreux. La promesse que vous m'avez faite de ne jamais m'abandonner vous lie encore; mais il est de mon devoir de ne point abuser de vos bontés. Je vous délire de vos promesses, et ne me crois pas dégagée de la reconnaissance. Je partirai.

— Vous êtes libre, reprit M. de Vermeuil avec effort; demain, quand vous voudrez, vous me rendrez vos comptes.

M<sup>me</sup> Bertaud s'inclina et sortit. Il était temps, les larmes l'étouffaient. M. de Vermeuil quitta son fauteuil et marcha avec agitation en murmurant:

— Quelle ingratitude!... me laisser seul... m'abandonner!... Cette femme me fera mourir!

A l'heure du dîner, lorsqu'il se mit à table, le colonel jeta un rapide

**Chronique.**

**Paris, le 5 janvier 1846.**

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La pensée secrète du ministère, est nous l'avons déjà dit, de mener le plus rondement possible les travaux de la session. Il n'y a plus parmi ses amis qu'une seule phrase à l'ordre du jour : « Toutes les questions politiques sont résolues, et nous pouvons librement nous occuper des affaires du pays. Rien ne doit désormais nous en détourner. » Si l'on avait même suivi le conseil de l'un de ses organes, la commission de l'adresse nommée vendredi dernier se serait réunie samedi; elle aurait immédiatement nommé son rapporteur; ce rapporteur lui aurait soumis son travail hier dimanche; ce travail aurait été présenté à la chambre aujourd'hui lundi, et la discussion en aurait été renvoyée à jeudi prochain au plus tard, pour être enlevée en une ou deux séances. Tel était le plan de ces hommes qui s'intitulent eux-mêmes des hommes d'affaires, sans doute parce qu'ils s'entendent à merveille à faire les leurs.

Ce plan n'a pas réussi, et nous espérons bien que les gens habiles qui l'avaient imaginé ne réussissent pas davantage à étouffer ou à restreindre le débat qui doit avoir lieu sur tous les faits, sur toutes les questions qui ont préoccupé la chambre dans l'intervalle des deux sessions. M. Dupin, il y a quelques jours, faisait entendre, à ce propos, un mot fort juste : « L'opposition, disait-il, ne peut plus renverser le ministère, mais elle peut l'éreinter, et c'est une satisfaction qu'elle ne se refusera certainement pas. » L'opposition est, en effet, en mesure de faire au cabinet la guerre la plus rude, la plus longue et la plus accablante qui ait jamais été faite depuis quinze ans à aucune administration.

Nous ne parlerons pas des députés de l'extrême gauche, qui, nous l'espérons bien, prendront cette année une part beaucoup plus active que par le passé aux luttes parlementaires qui vont enfin mettre à nu le triste état de nos affaires; mais, en ne tenant même pas compte de ce que l'on est en droit d'attendre d'hommes comme MM. Arago, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Marie, voyez combien il reste encore d'adversaires qui peuvent harceler le ministère et lui infliger le supplice exprimé dans le mot énergique dont s'est servi M. Dupin.

Après MM. Odilon Barrot et Thiers, qui sont les deux chefs naturels de la gauche et du centre gauche, l'opposition ne peut-elle pas mener au combat MM. Billault, Gustave de Beaumont, Vivien, Dupin, Dufaure, de Rémusat, Corne, de Tocqueville, Duvergier de Hauranne, Malleville, Bethmont et bien d'autres encore que nous pourrions citer? N'oublions pas, d'ailleurs, d'ajouter à ces noms ceux de MM. Berryer et de Lamartine, qui marchent à part et dans une complète indépendance, mais qui, en un jour de bataille, n'en sont pas moins de très puissants auxiliaires. Mettez le cabinet en présence de tous ces orateurs, et dites-nous ce qu'il deviendra si chacun de ceux qui ont à l'affaiblir soit un intérêt de principe, soit un intérêt de position, apporte dans le débat toute l'activité et toute la verve qu'on a toujours à son service lorsqu'on est poussé par de fortes convictions, par de profondes rancunes ou d'ambitieuses espérances.

M. le ministre de l'intérieur a enfin permis à M. Pyat de sortir de Sainte-Pélagie pour juger de l'effet de sa pièce intitulée *Diogène* aux répétitions générales. C'est mardi qu'a lieu la première représentation.

La Banque de France vient de publier, conformément à la loi, son bilan au 26 décembre, et le résultat des opérations réalisées dans le courant du quatrième trimestre de 1845.

Il résulte de ces comptes des faits assez remarquables. Ce sont la diminution de la réserve en numéraire et l'augmentation considérable du crédit des autres comptes courants.

Les escomptes ont pris aussi un grand accroissement. A Paris ils ont été de moitié plus importants que dans la même période de l'année précédente, et dans les comptoirs d'un cinquième. Les avances sur effets publics ont triplé.

Le débit des comptoirs de la Banque dans les départements a éprouvé une grande augmentation.

On sait quel a été pour la Banque le résultat de ce mouvement considérable dans ses opérations; c'est un dividende plus élevé qu'aucun de ceux distribués par elle jusqu'à ce jour.

Les opérations sur les chemins de fer sont la cause de cette activité imprimée à la circulation des effets de crédit.

**Bulletin de la Bourse de Paris du 5 janvier 1846.**

Avant l'ouverture, le 5 a été demandé un moment à 85 1/2, puis offert à 85 10, et il a ouvert au parquet à 85 10. Il a été coté un moment à 85 15, puis il est tombé graduellement à 82 90. Après avoir été redemandé à 82 95, il a fermé au parquet à 82 90, et dans la coulisse il est resté offert à 82 80.

Affaires assez calmes. La baisse a été générale sur les actions de chemins de fer, qui se sont ressenties du mouvement de recul qu'ont subi tous les fonds publics, à

exception du 5/0/0 qui se soutient très ferme par suite du nouvel ajournement de la réduction.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	82 90	Saint-Germain.....	» »
Quatre pour cent.....	106 50	Versailles (rive droite)...	350 »
Quatre et demi pour cent.	» »	— (rive gauche) ..	547 50
Cinq pour cent.....	121 40	Paris à Orléans.....	1240 »
Emprunt de 1844.....	» »	Paris à Rouen.....	1010 »
Trois pour cent belge... »	» »	Rouen au Havre.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.. »	99 1/8	Avignon à Marseille... »	975 »
Cinq pour cent belge... »	105 »	Strasbourg à Bâle.....	235 »
Cinq pour cent napolitain.»	» »	Orléans à Vierzon.....	750 »
Récépissés Rothschild... »	102 25	Orléans à Bordeaux... »	640 »
Cinq pour cent romain... »	102 1/4	Amiens à Boulogne.....	560 »
Cinq pour cent portugais.»	» »	Montereau à Troyes... »	445 »
Trois pour cent espagnol.»	» »	Bordeaux à la Teste... »	205 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.»	» »	Chemin du Nord.....	752 50
Banque de France.....	3510	Fampoux à Hazebrouck.. »	» »
Comptoir Ganneron.....	1140	Dieppe et Fécamp.....	480 »
Banque belge.....	» »	Paris à Strasbourg... »	552 50
Caisse Lafitte.....	1150	Tours à Nantes.....	580 »
Obligations de Paris.....	1585	Paris à Lyon.....	635 »

**Bourse de Lyon d'aujourd'hui 7 janvier.**

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	1002 50	»	1002 50	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	1277 50	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	1056 25	»	»	»
prime.....	»	»	1050	1047 50	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	727 50	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	770	767 50	770	768 75
prime.....	»	»	»	»	»	»

**Nouvelles diverses.**

Les journaux anglais contiennent le récit de nombreux sinistres arrivés sur les côtes de la Manche et dans le canal de Bristol : plus de 30 bâtiments caboteurs se sont perdus, quelques uns corps et biens, et plusieurs navires au long cours ont également fait naufrage.

On parle de nombreux sinistres arrivés sur la côte entre Etaples et Boulogne et entre Gravelines et Ostende.

Un crime qui rappelle l'histoire de Gaspard Hauser vient d'être découvert à Erfurth. Voici comment le raconte la *Gazette de Cologne* :

« M. le conseiller de régence d'Ehrenberg avait eu de sa première femme deux filles : l'une se maria, et l'autre, atteinte d'une grave infirmité, resta auprès de son père, qui, plus tard, convola en secondes noces. Les deux filles du premier lit avaient hérité de leur mère un patrimoine assez considérable dont le père avait la jouissance jusqu'à leur majorité. Peu de temps avant ou après son second mariage, M. d'Ehrenberg se rendit avec sa fille malade dans un bain éloigné; bientôt l'on reçut la nouvelle que cette dernière y était morte. Sept ans s'étaient écoulés depuis ce décès, lorsque dernièrement une fille, qui avait servi long-temps dans la maison de M. d'Ehrenberg, et qui possédait l'entière confiance de ses maîtres, les quitta pour se marier. Le mari de cette fille, qui s'aperçut que sa femme avait plus d'argent que ne devaient le faire supposer ses économies, conçut quelques soupçons, et lui demanda d'où elle avait cet argent. Celle-ci refusant de le lui dire, il la menaça de se faire divorcer. Elle lui avoua alors que cet argent venait de ses anciens maîtres, et qu'il était le prix d'un affreux secret. Elle confia à son mari que la fille du conseiller n'était pas morte, mais qu'elle était enfermée dans une espèce de cachot qui se trouve dans un petit corps-de-logis de la maison paternelle; elle avoua encore à son mari que, cédant aux séduisantes promesses et aux largesses de ses anciens maîtres, elle s'était engagée à observer le plus profond secret sur cette affaire, et qu'elle s'était même chargée de donner à cette infortunée la nourriture quotidienne, consistant en un morceau de pain et une cruche d'eau, ce qu'elle a fait pendant ces sept années. Après cet aveu, le mari de cette femme se hâta d'aller dénoncer ce crime aux autorités. On fit aussitôt entourer la maison, et un commissaire de police, conduit par l'ancienne domestique à l'endroit désigné, trouva en effet une masse informe qui ressemblait plutôt à une bête qu'à un être humain. La malheureuse fut transportée à l'hôpital de la ville, où elle reçoit

Par ordonnance royale en date du 22 décembre 1845, M<sup>e</sup> Ranche a été nommé avoué près le tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M<sup>e</sup> Couvert, démissionnaire.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Sidi-ben-Ayet, envoyé extraordinaire du bey de Tunis auprès du roi des Français, est arrivé ces jours derniers à Marseille. Ce diplomate est descendu à l'hôtel d'Orient. Il est venu en France en compagnie de M. de Lagau, consul général et chargé d'affaires de France à Tunis.

« Sidi-ben-Ayet, arrivé à Toulon sur le *Lavoisier*, a reçu dans cette ville tous les honneurs dus à son rang. C'est un homme de bonne mine et d'une corpulence considérable; on le dit âgé de 70 ans. Il s'exprime avec facilité en italien. Le bey actuel a la plus grande confiance dans Sidi-ben-Ayet; il le regarde comme son père. Sidi-ben-Ayet est porteur d'une lettre autographe du bey pour S. M. et de riches présents pour la famille royale. »

— Le même journal rapporte ce qui suit :

« Nous avons appris, par un passager arrivé hier de Corse à bord du vapeur le *Bastia*, la nouvelle d'un affreux événement qui aurait eu lieu sur un paquebot faisant le service entre Livourne et Bastia. Pendant la traversée, la chaudière de ce steamer a éclaté, et trois personnes atteintes par les débris ont succombé peu d'instants après l'accident dans d'horribles souffrances. Au nombre des victimes se trouverait le frère de M. Santi, commandant du *Bastia*.

« Cette triste nouvelle venait d'arriver à Bastia au moment du départ du courrier pour Marseille; aussi le dernier numéro de l'*In-sulaire* qui nous est parvenu n'en fait-il pas mention. »

— M. Prieur, le doyen des médecins de la ville de Moulins, vient de mourir à l'âge de 91 ans.

— Il résulte des observations météorologiques faites à Bourg par M. Jarrin père qu'il y a eu dans l'année 1845 126 jours de pluie, 113 jours sereins, 114 couverts ou nuageux et 15 de brouillards. Dans ce nombre, il y a eu 54 jours de gelée, dont la plus forte a été de 16 degrés centigrades, et 29 jours de tonnerre et d'éclairs.

— On lit dans la *Sentinelle du Jura* :

« Le 27 décembre, vers les quatre heures et demie du soir, les employés à cheval des contributions indirectes de Champagnole revenaient d'effectuer à Poligny leur versement de fin d'année. Ils montaient paisiblement la côte dite de Mont-de-Vaud; deux dames qui occupaient leur voiture les précédaient de quelques pas. Ils étaient arrivés non loin de l'Oratoire, lorsque tout-à-coup une énorme pierre, se détachant par l'effet du dégel des rochers taillés à pic qui dominent la route à une hauteur prodigieuse, tombe au milieu d'eux et se brise en plusieurs éclats.

« Par un effet providentiel, aucun fâcheux accident n'est advenu. Le contrôleur receveur a reçu une légère contusion au pied, et deux autres employés en ont été quittes pour la peur et des éclaboussures sur leurs vêtements. Quant au cheval, il a pris le mors aux dents, entraînant à travers les montagnes les deux voyageuses effrayées, qui déjà priaient Dieu pour le repos de l'âme de leurs compagnons de voyage qu'elles regardaient comme morts.

« Ce n'est pas la première fois que de pareils éboulements ont eu lieu sur ce point; sans en citer d'autres qui sont à notre connaissance, nous nous contenterons de parler de ceux qui, l'année dernière, endommagèrent si fortement la malle-poste de Paris à Genève. »

— MM. A. Billet et Grassi donneront, aujourd'hui 7 janvier, à huit heures précises, dans la salle du Grand-Théâtre, un concert dont le programme est ainsi conçu :

**1<sup>re</sup> PARTIE.**

- 1<sup>o</sup> Ouverture d'*Obéron*. (Weber.)
- 2<sup>o</sup> Air du *Stabat* chanté par M. Barrielle. (Rossini.)
- 3<sup>o</sup> 3<sup>me</sup> concerto pour violon avec accompagnement d'orchestre, exécuté par M. Grassi. (Bériot.)
- 4<sup>o</sup> Air de *Lucrece Borgia*, chanté par M<sup>me</sup> Fleury. (Donizetti.)
- 5<sup>o</sup> Fantaisie sur deux thèmes de *la Juive*, exécutée par M. A. Billet. (A. Billet.)
- 6<sup>o</sup> *Les Deux Gentillâtres*, duo chanté par MM. Boulo et Barrielle. (Clapissou.)
- 7<sup>o</sup> Tremolo sur un motif de Beethoven, exécuté par M. Grassi.

**2<sup>me</sup> PARTIE**

- 8<sup>o</sup> Concerto pour piano et orchestre, exécuté par M. A. Billet. (Weber.)
- 9<sup>o</sup> *La Fauvette*, air avec accompagnement de flûte obligé, chanté par M<sup>me</sup> Fleury.
- 10<sup>o</sup> Fantaisie sur le *Désert* de Félicien David, exécutée par M. A. Billet. (A. Billet.)
- 11<sup>o</sup> Duo d'*il Matrimonio segreto*, chanté par MM. Barrielle et Poitevin. (Cimarosa.)
- 12<sup>o</sup> *Le Carnaval de Venise*, composé et exécuté par M. Grassi.

regard autour de lui; il n'y avait que trois couverts.

— Où donc est Cécile? demanda-t-il avec impatience. Elle est dans sa chambre, répondit M<sup>lle</sup> de Vermeuil avec une vivacité tout-à-fait contraire à ses habitudes.

— Pourquoi n'est-elle pas ici? pourquoi son couvert n'est-il pas mis? Appelez votre fille, madame Bertaud; je n'aime pas qu'on se singularise. M<sup>me</sup> Bertaud allait peut-être répondre et refuser de se soumettre à cet ordre. Un regard suppliant de M<sup>lle</sup> de Vermeuil l'arrêta, et Cécile fut appelée.

Lorsqu'elle parut, M. de Vermeuil la regarda avec attention : ses yeux étaient rouges et gonflés.

— Eh bien! dit-il d'une voix brusque où perçait cependant la bonté, mademoiselle Cécile avait donc grande peur de me voir?

— Non, Monsieur, dit Cécile en baissant ses longues paupières, sous lesquelles brillait encore une larme; je n'avais peur que de vous déplaire.

— Vraiment! Autrefois vous n'aviez pas cette crainte-là. Cécile garda le silence, bien qu'il lui vint cette pensée : Autrefois vous m'aimiez.

Le repas fut encore plus triste que celui de la veille. M<sup>me</sup> Bertaud était pâle, et ses joues portaient la trace de ses larmes. M. de Vermeuil l'observait à la dérobée. Il commençait à comprendre cette nature aimante et dévouée, et mentalement, du fond de son âme, il lui demandait pardon de ses indignes soupçons, qui depuis le matin lui semblaient inexplicables.

A la fin du dîner, M<sup>me</sup> Bertaud prétextait des ordres à donner et sortit de table. Cécile ne tarda pas à la suivre. M. de Vermeuil, mécontent de lui-même, passa dans le salon, où sa sœur le suivit, et il commença de long en large une promenade assez agitée. M<sup>lle</sup> de Vermeuil avait pris place sur un divan; il vient s'asseoir à côté d'elle.

— En vérité, dit-il, votre madame Bertaud, que vous avez toujours tant vantée, est une étrange femme... A voir ses traits altérés et ses yeux gros de larmes, ne dirait-on pas que je l'ai chassée?

— Mais... elle part demain!

— C'est elle qui l'a voulu; elle a même insisté avec une fierté...

— Vous avez oublié, mon frère, ce qu'était M<sup>me</sup> Bertaud avant de se faire... votre première servante.

— Hein?

— Oui, reprit M<sup>lle</sup> de Vermeuil avec une fermeté fort rare chez elle. M<sup>me</sup> Bertaud a reçu une brillante éducation; elle était née pour le monde, où elle était appelée à tenir un rang élevé. Veuve, sans ressources et sans espérances, pour donner une éducation à sa fille, pour la sauver du malheur, elle consentit à entrer chez vous. C'était à vous, mon frère, à lui faire oublier, à force d'égards et de respects, son malheur et sa dépendance.

— Ah! voilà les femmes, l'orgueil...

— Non pas l'orgueil, mais une noble fierté. Chaque jour elle a été humiliée par vous, abaissée dans son infortune, en butte à vos caprices, à vos bizarreries inexplicables; seule elle les a supportés. Devant sa fille, sa dignité de mère lui ordonnait de s'affranchir du joug. Elle l'a trop bien compris, puisqu'elle a sacrifié son bonheur et celui de son enfant.

— Expliquez-vous.

— Eh bien! oui, Cécile aimait un jeune homme dont la conduite a toujours été excellente, dont le caractère est noble et généreux. Elle était aimée par lui. Depuis long-temps M<sup>me</sup> Bertaud le connaissait et rêvait cette union. Pauvre jeune homme! il est venu hier soir, et quand on lui a dit qu'il fallait renoncer à Cécile, si vous aviez vu son désespoir!

— Il est venu hier soir?

— Oui; nous lui avions fait dire que nous l'attendions. Pauvres enfants! quels adieux douloureux ils se sont faits! Avec quelle ardeur, quelle franchise il a supplié M<sup>me</sup> Bertaud! Elle a été impitoyable.

— Impitoyable? Et pourquoi ce mariage ne peut-il plus se faire?

— Vous ne comprenez donc rien? Depuis que M<sup>me</sup> Bertaud est ici, elle a fait quelques économies qu'elle donnait en dot à sa fille. Aujourd'hui que vos procédés la forcent à partir, ces économies deviennent son unique fortune. Le jeune homme, Monsieur Auguste, comptait sur cette dot pour entreprendre quelques affaires commerciales, et M<sup>me</sup> Bertaud refuse son consentement à une union où les deux pauvres enfants n'apportent que leur amour, et la misère et le malheur en perspective.

— M<sup>me</sup> Bertaud, dit M. de Vermeuil en se levant avec brusquerie et en recommençant sa promenade, est une mauvaise mère!

— M<sup>me</sup> Bertaud est une noble femme, qui ne veut pas que sa fille rougisse un jour de sa mère, qui ne veut pas que son enfant entraîne dans l'abîme du malheur l'honnête homme qui donnerait sa vie pour elle.

M. de Vermeuil ne répondit pas, et marcha avec plus d'agitation. Puis il s'arrêta brusquement près de la cheminée et sonna. Un domestique parut.

— Priez M<sup>me</sup> Bertaud et sa fille de venir au salon.

Et il se remit à marcher de long en large. M<sup>lle</sup> de Vermeuil le regardait avec surprise.

Cinq minutes après, Cécile et sa mère entraient dans le salon.

— Madame Bertaud, dit M. de Vermeuil avec émotion, vous resterez chez moi.

— Je ne puis plus, Monsieur, répondit M<sup>me</sup> Bertaud avec douceur, mais avec fermeté.

— Vous resterez, reprit M. de Vermeuil sans l'écouter, et cette enfant se mariera avec un certain M. Auguste.

— Mais c'est impossible! murmura la pauvre mère.

— Et pourquoi donc impossible?... Cécile aura deux cent mille francs de dot... que je lui donne. Avec cela son mari pourra commencer quelques petites affaires, je pense.

— Oh! mon Dieu! qu'entends-je?

— Quant à vous, madame Bertaud, vous avez quarante-deux ans; j'en ai cinquante-cinq... vous resterez, non plus comme intendante, mais comme ma femme; je le voulez-vous?

M<sup>me</sup> Bertaud, suffoquée par les larmes, la joie et le bonheur, saisit la main qui lui tendait le colonel, en murmurant :

— C'est trop... c'est trop pour moi... Ah! c'est maintenant que je voudrais mourir pour vous!

— Non, non, il vaut mieux que vous viviez pour moi.

— Ah! mon frère! que c'est bien! dit M<sup>lle</sup> de Vermeuil en lui prenant l'autre main.

— O vous que j'aime tant! vous serez mon père!

Et Cécile s'était jetée à son cou.

— Ma bonne sœur! ma femme! ma fille!... C'est une bonne chose que d'être aimé!... et guéri de la peur, ajouta-t-il mentalement en serrant M<sup>me</sup> Bertaud contre son cœur.

Le docteur avait fait une belle cure. Cécile, riche et heureuse, épousa celui qu'elle aimait. M<sup>me</sup> Bertaud, ou plutôt M<sup>me</sup> de Vermeuil, jouit pleinement de son bonheur. La bonne sœur du colonel ne les quittait plus, et M. de Vermeuil, au milieu de cette heureuse famille, répétait souvent :

— Pourquoi n'ai-je pas eu cette bonne pensée-là dix ans plus tôt?

les soins du médecin du cercle, M. le docteur Wittke. On espère la sauver. On attribue ce crime à la cupidité du père, qui désirait entrer en possession du patrimoine de sa fille.

### VARIÉTÉS.

#### Mœurs judiciaires de l'Espagne au moyen-âge. UNE SENTENCE DE PIERRE-LE-CRUEL.

(Suite et fin.)

Don Vicente appartenait à l'une des premières et des plus anciennes familles de la Péninsule. Ses richesses étaient immenses, ses titres nombreux, sa beauté remarquable; et cependant, malgré de si rares avantages, cet homme n'avait jamais connu le bonheur. Une difformité faisait le continuel tourment de sa vie: il était boiteux. Tout ce que l'art peut imaginer d'habiles mensonges, d'ingénieuses ressources, tout ce qu'une fortune prodigieuse peut prêter de stimulants à l'industrie, dont Vicente l'avait mis en œuvre pour réparer l'erreur de la nature. Un zapatero, nommé José Perez, passait à Séville pour très adroit. Le chanoine le fit venir, lui promettant, en cas de succès, une somme considérable. Le zapatero était pauvre; aussi s'attachait-il à cette difficile tâche avec persévérance. Il multiplia les combinaisons et les épreuves: ce fut en vain; force lui fut de reconnaître l'inutilité de ses efforts, et de confesser son impuissance à don Vicente; mais celui-ci, arraché au vaniteux espoir auquel il s'était secrètement abandonné, entra dans un accès de colère insensée. Rendu furieux par l'ironie sang-froid de l'artisan, par le retentissement de ses propres injures, par le sentiment même de son injustice, il saisit un mazo, arme formidable que le prêtre, au quatorzième siècle, avait dans l'oratoire comme le soldat sous la tente, il le brandit sur la tête du zapatero, et l'en frappa avec tant de violence, que le crâne éclata comme un vase qui se brise.

Don Vicente demeura stupéfait devant le résultat de sa coupable brutalité; mais il ne conçut ni remords ni crainte. L'homme qu'il avait tué était un pauvre diable sans appui, sans nom, sans famille, moins que rien: un zapatero.

En effet, la législation espagnole n'avait point encore consacré ces grands principes d'égalité politique et civile qu'elle devait avoir l'éternel honneur de proclamer la première. Le crime du chanoine, sur les ardentes accusations de Juana, la veuve de José Perez, fut déferé au chapitre, et après une instruction, une procédure et un jugement solennels, don Vicente Quesada fut condamné à s'abstenir du chœur pendant un an.

En apprenant cette sentence dérisoire, Juana, bien que frappée de stupeur et d'indignation, ne s'abandonna pas à de vaines démonstrations de douleur; elle conduisit son fils Antonio, alors âgé de sept ans, devant le chaleco ensanglanté de José Perez, appendu comme une relique à la muraille, et lui dit:

— Enfant, baise cette pieuse dépouille; mais tu n'embrasseras ta mère que lorsqu'un autre sang aura lavé ces taches rouges!

L'enfant avait compris l'affreux devoir que lui traçaient ces paroles; l'homme l'avait fidèlement accompli.

La mort tragique de don Vicente ne tarda pas à s'ébruiter à Séville; et quoique des événements de cette nature se reproduisent fréquemment dans cette capitale de l'Andalousie, qui, depuis six siècles, partageait avec Malaga et Valence le funèbre honneur de fournir à l'histoire judiciaire de l'Espagne les meurtres les plus horribles et les pages les plus sanglantes, il était impossible, grâce à la police vigilante établie par le roi don Pèdre, que l'assassin parvint à se soustraire aux recherches et aux châtiments. D'ailleurs, soit qu'il craignît, en niant, d'être appliqué à la torture, soit plutôt que, voyant dans l'action qu'il avait commise une expiation méritée, il ne voulût point par la fuite ou le mensonge compromettre la sainteté de sa vengeance et la dignité de son crime, le fils du zapatero regagna précipitamment le faubourg de Triana. Il alla décrocher le chaleco de son père, révéilla la vieille femme endormie, et dit en s'agenouillant devant elle:

— Embrassez-moi, ma mère, j'ai lavé ces taches rouges!

A ces paroles étranges, Juana se leva toute droite; elle regarda le zapatero avec un sauvage orgueil, avec une indicible épouvante, l'attira vers elle, le couvrit de baisers délirants, de brûlantes larmes; puis, l'entourant étroitement de ses bras comme pour le soustraire au monde entier, elle s'écria d'une voix tremblante:

— Mon Dieu! mon Dieu! que le châtiment soit pour moi seule; car, tu le sais, c'est moi qui ai marqué la victime, qui lui ai conduit la main!

Arrêté le jour même, Antonio Perez ne languit pas long-temps dans le calabozo où l'avait fait jeter le corrégidor. Ses aveux abrégèrent la procédure et rendirent facile la tâche de ses juges. Il fut condamné à être pendu, après avoir subi les lents et lugubres préliminaires indispensables alors de toute exécution.

Déjà la potence avait été dressée dans *el campo della Tablada*, rouge encore du sang de Mahomet-le-Vermeil, lorsque le roi don Pèdre, qui était venu résider à Séville après le siège de Guardamar, entendant parler de la mort du chanoine et des différentes particularités qui y avaient donné lieu, ordonna de surseoir à l'exécution et de conduire Antonio Perez en sa présence.

Don Pèdre n'avait encore que vingt-six ans. De haute taille, imposant d'aspect, beau de visage, rien dans les traits de l'infidèle époux de Blan-

che de Bourbon et de Jeanne de Castro n'indiquait les instincts bas et féroces que lui reprochait l'histoire. Né dans un siècle sanguinaire, sur un trône chancelant et disputé, constamment menacé de la haine et du poignard de son frère, ce prince se trouva contraint ou de renoncer à la couronne, ou de régner par la terreur. Ses cruautés furent en quelque sorte systématiques; il put être juste quelquefois, clément jamais.

Antonio Perez se présenta devant le roi, pâle, mais calme, sans jactance et sans faiblesse. Don Pèdre était assis sur un siège de pierre, surmonté d'un dais que supportaient quatre lourds piliers. Ce siège s'élevait, ainsi que les débris conservés en font foi, à l'entrée occidentale de l'Alcazar. C'était là que ce prince se plaçait, comme saint Louis sous l'arbre de Vincennes, pour entendre les accusés, réviser les causes, confirmer ou annuler les sentences.

Le zapatero rappela en quelques mots, avec ces accents de sincérité qui rendent inutile toute confirmation, tout doute impossible, les motifs qui l'avaient poussé à la vengeance; ses longues hésitations, ses terreurs ignorées, ses nuits d'insomnie, ses larmes solitaires, sa jeunesse entière flétrie par une incessante pensée de mort; il fut éloquent, persuasif et vrai. Le roi ne laissa voir cependant aucune marque d'émotion ni de sympathie; mais s'étant informé de la peine subie naguère par le meurtrier de José Perez, et apprenant que le chanoine avait été condamné, pour unique expiation, à s'abstenir du chœur pendant une année, les sourcils de don Pèdre se joignirent, ses yeux s'enflammèrent, et il dit au *primer assermente*:

— Senor, la main de justice que notre père Alphonse nous a remise en mourant ne doit pas servir à sanctionner des inégalités odieuses. Le sang du pauvre vaut celui du riche. Nous cassons l'arrêt du chapitre, et condamnons le fils du zapatero à s'abstenir de faire des souliers pendant un an.

C'est à cette sentence inattendue et à bon droit célèbre que don Pèdre, appelé déjà le *Cruel*, dut le surnom de *Justicier*.

La tradition a religieusement conservé le souvenir de cette histoire; les Sévillans montrent encore aux voyageurs ce qui reste du trône de pierre de don Pèdre, et dans le faubourg de Triana les débris moussus qui furent la mesure d'Antonio Perez le zapatero.

B. D.  
(Gazette des Tribunaux.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

La supériorité du PAPIER D'ALBESPEYRES pour entretenir les vélocipèdes sans odeur ni douleur s'explique par vingt-cinq ans de vogue en France et à l'étranger.—Se méfier des contrefaçons.

# Pâte de Nafé: SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE. Sirop de Nafé: 2 francs.

Les expériences comparatives faites par les médecins de tous les hôpitaux de Paris ont constaté sa supériorité sur tous ceux du même genre. Il s'emploie dans les tisanes contre les rhumes, catarrhes, coqueluches, enrouements, et dans les irritations et inflammations de poitrine. — Entrepôt chez M. DELANGRENIER, fournisseur de la MAISON du ROI, à Paris. — DÉPÔT chez MM. Vernet, André et Lardet, pharmaciens à Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> Brun, avoué licencié à Lyon, rue du Bœuf, n. 51.

VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

EN UN SEUL LOT,

## D'UNE MAISON et dépendances

SITUÉE A LYON, PLACE NAPOLÉON, 3, dépendantes de la succession du sieur Simon Picard, qui était rentier et demeurait à Lyon, place Napoléon, 3.

ADJUDICATION AU 17 JANVIER 1846.

Ces immeubles consistent en un emplacement de terrain de la longueur de quatre mètres sur un mètre cinquante centimètres de largeur, formant une terrasse au devant d'une maison donnant sur la place Napoléon et portant le n° 3, de laquelle elle est séparée par un mur;

Et en une maison située sur ladite place Napoléon, 3, ayant rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages..... 20,000 f.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> Brun. (2270)

VENTE

De Livres de Théologie, Sciences et Arts, Belles-Lettres et Histoire,

PROVENANT DE M. R., DE SAINT-ETIENNE (Loire).

Tableaux à l'huile, gouaches, aquarelles, dessins, estampes, etc. Appartenant à un amateur de cette ville.

La vente se fera lundi 12 janvier 1846 et jours suivants, à cinq heures et demie, salle de MM. les commissaires-priseurs, et par le ministère de l'un d'eux, place du Port-du-Temple, 42, au 1<sup>er</sup>.

Il y aura exposition, pour les objets d'art, tous les jours depuis onze heures jusqu'à trois.

On percevra le 5 0/0.

Le catalogue se distribue chez M. Fontaine, chargé de diriger la vente, rue Ferrandière, 24, au 1<sup>er</sup>, et chez MM. les commissaires-priseurs, place du Port-du-Temple, 42, au 1<sup>er</sup>. (1125)

Etude de M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 45.

A VENDRE de suite et à des conditions avantageuses. — Un bel hôtel parfaitement achalandé, situé dans une ville du département du Rhône, sur la route royale de Lyon à Paris.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire. (3318)

AVIS. Lundi 6 du courant, on a perdu une jument rouge; elle a eu le feu à la jambe gauche; elle est âgée de douze ans, et elle est toute harnachée; son collier est garni de grelots. Elle s'est échappée de la rue Cassefroide.

S'adresser à M. Durand, à l'hôtel du Cheval-Noir, rue Gentil, 12. Il y aura récompense. (73)

## AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un sirop qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

## COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Gullerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers met. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., et le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZKAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (5460)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.  
**DÉPURATIF DU SANG.**  
sirop végétal de salsepareille et de séné,  
POUR LA  
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES  
NOUVELLES OU ANCIENNES,  
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.  
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
Prix : 3 fr. le flacon. (4495)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. — Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 4<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

**MALADIES SECRÈTES.**  
Traitement Végétal.  
Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remède gratis si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)

**CAPSULES de RAQUIN**  
AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR  
Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MÉDECINE comme inférieures aux capsules Mollé et à tous les autres remèdes qu'on se sert pour le traitement des maladies secrètes, écoulements récents ou anciens, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignou, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.  
Dépôt chez M. Vernet, place des Terreaux, n. 13. (4521)

**FICHET,**  
MÉCANICIEN A LYON,  
Place du Concert,  
et à Paris, rue de Richelieu, n. 77,  
Vient d'obtenir un brevet d'invention pour 15 ans (sans garantie du gouvernement), pour un moyen de sûreté portatif qui donne la sécurité aux voyageurs dans les hôtels.  
Prix 6 fr. l'un.  
Fabrique de coffres forts garnis en forte tôle du prix de 1,000, 800, 700, 550, 450, 390, 290 et 65 fr.  
NOUVELLES SERRURES DE SÛRETÉ.  
Elles sont du prix de . . . 25 fr. 30 f., posées.  
Perfectionnées, petites clefs. . . . . 45 50 —  
Verroux de sûreté. . . . 32 35 —  
Pour tiroirs, depuis. . . 10 f. jusqu'à 28 fr.  
Pour nécessaires, depuis 15 — 25  
Serrures à pompe, perfectionnées, depuis. . 15 — 50  
Ressorts pour fermer les portes seules, du prix de 4 à 5 fr.  
M. FICHET se charge de tout ce qui concerne la serrurerie et le bâtiment. (6258)

## AVIS IMPORTANT.

On demande un associé qui puisse fournir trois mille francs, pour l'exploitation d'un genre de fabrication utile, offrant de grands avantages, où on voudrait l'atelier des nouveaux procédés, qui vient d'être achevé pour occuper dix ouvriers.

S'adresser au sieur Jannio, mécanicien, aux Brotteaux, rue Sainte-Elisabeth, maison Brunel, n° 2, à gauche, entrée du cours Vitton. (72)

**AVIS.** La société de MM. Barbarin et Avinieri, serruriers-forgeurs-mécaniciens, cours d'Herbouville, n° 40, étant dissoute par acte sous seing privé en date du 29 décembre 1845, M. Barbarin, étant demeuré seul propriétaire des ateliers, continuera, comme par le passé, la fabrication de tous les objets relatifs à la serrurerie et pièces mécaniques, ainsi que les marteaux pour moulins, dont la trempe est garantie. (70)

## UN TRÈS BON CONSEIL.

Dans cette saison froide et humide, les personnes qui craignent l'humidité et le froid aux pieds, ainsi que de glisser sur la neige, sont conseillées d'aller à la grande manufacture de **pantoufles**, rue du Palais Grillet, 15. Elles y trouveront des souliers et des claques en caoutchouc de toutes les tailles, tout ce qu'il y a de plus chaud et de plus imperméable. (71)

## RABAIS ET PERFECTIONNEMENT.

**Cartes de visite porcelaine. Les cent contenues dans une jolie boîte.**

Cartes polies d'un côté . . . . . 3 f.  
Cartes polies des deux côtés . . . . 5 f.  
A la lithographie de H. Storck, place du Plâtre, passage Tolozan, au 4<sup>e</sup>.

Atelier spécial de gravures sur pierre, impressions de luxe et ordinaires pour le commerce et les administrations.  
PRIX TRÈS MODÉRÉS. (1093)

## AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.  
Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (4285)

## Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES de POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellent PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15; et la pharmacie des Célestins; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHALON-SUR-SAONE, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, n. 36; MACON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (cuisse) ROUZIER, Grande-Rue, 1. (5345)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulaillerie, 49.